



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2024**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 19 février 2024 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 8

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS.

Excusés : M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Jacky PERROT), M. Laurent PERRET, M. Christian CACHARD, M. Alexandre VERNAY.

Absents : M. Patrick DRIFFORD, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2024,
- 2- Modification du choix de l'entreprise pour le lot n°10 pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 3- Modification de plan de financement pour les demandes de subventions pour les travaux de restructuration du groupe scolaire.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2024.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 2 février 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Modification du choix de l'entreprise lot n°10 pour la restructuration du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SARL FAROPPA Christophe s'est retirée du marché suite à une erreur de prix de sa part sur le bordereau de prix unitaire lors de réponse à l'appel d'offres.

L'entreprise la mieux placée après la SARL FAROPPA Christophe est la SARL DUCCELLIER pour un montant de 11 200 € HT soit 13 440 € TTC.

Monsieur le Maire expose le tableau définitif des entreprises retenues pour les travaux de restructuration du groupe scolaire.

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	
1- Désamiantage	ALLIER DESAMANTAGE DEPOLLUTION	6 200 €	
2-Gros œuvre-VRD	SAS LASSOT	226 330.98 €	
3-Charpente bois	BLC CENTRE	49 066.80 €	
4-Façades	ARTA	127 835.12 €	
5-Couverture-bardage	SAS EXTRAT	75 847.00 €	
6-Menuiseries aluminium serrurerie	SEH	121 478 .70 €	
7-Meuniserie bois	CMV ROSSIGNOL	48 762.87 €	
8-Platerie-peinture faux plafonds	ETS METAIRIE MENDES	118 448.06 €	
9-Carrelage-faïence	SARL AMBIANCE CERAMIQUE	11 363.51 €	
10-Sol souple	SARL DUCCELLIER	11 200 €	
11-Plomberie-sanitaire chauffage-ventilation	SARL PORSENNA JPG	127 899.99 €	
12-Electricité générale	SARL KOLASINSKI	39 929.00 €	
13-Photovoltaïque	ELECTRICITE TAUVERON	21 515.00 €	
	TOTAL	985 877.03 €	1 183 052.44 € TTC

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les lots du marché relatif à la restructuration du groupe scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

3 Modification du plan de financement pour les demandes de subventions pour les travaux de restructuration du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au changement d'entreprise pour le lot n°10 (sol souple) il est nécessaire de délibérer à nouveau pour modifier le plan de financement présenté lors de la précédente réunion.

Montant des travaux HT : 985 877.00 €
Montant des honoraires HT: 67 855.00 €
Montant des études HT : 12 812.00 €

TOTAL HT : 1 066 544.00 €

Le plan de financement est établi comme suit :

Conseil Départemental 32.49 % (globalisation sur 4 ans)	346 474.00 €
Fond vert 13.59 %.....	144 724.00 €
DETR 1 ^{ère} tranche 7.80 %.....	83 000.00 €
DETR 2 ^{ème} tranche 7.43 %.....	79 150.00 €
DETR 3 ^{ème} tranche 9.30 %	99 887.00 €
Région 9.30%.....	100 000.00 €
Emprunt.....	80 000.00 €
Autofinancement.....	133 309.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

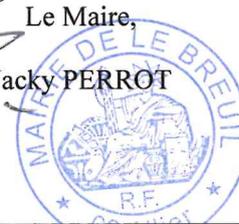
-Accepte le nouveau plan de financement,

- Autorise Monsieur le Maire à le déposer la demande de subvention auprès de :

- L'Etat,
- Le Conseil Départemental,
- La Région Auvergne Rhône Alpes.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15

Fait à Le Breuil, le 20 février 2024


Le Maire,
Jacky PERROT


Adoption du procès-verbal le 14 Mars 2024

Le Maire,
Jacky PERROT,




La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

